



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

21 OCT. 2024

ID : 057-245700695-20241010-D2024\_120\_SI-AR

## DECISION 2024-120

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'attestation en date du 10 octobre justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la nécessité de prévoir les prestations indispensables à la viabilité hivernale 2024-2025 sur les sites communautaires,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de prestation de viabilité hivernale 2024-2025 sur les sites communautaires est conclu le 29 novembre 2023 avec l'entreprise FORRETT Sébastien, 1 rue Saint Rémi à 57570 Puttelange-lès-Thionville, pour un montant de 25 500,00 € H.T. soit un total de 30 600,00 € T.T.C..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 octobre 2024

Le Président  
Michel PAQUET